

L'indispensable petit **plus**

HDS

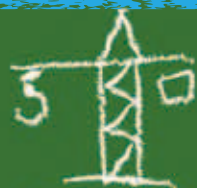


Pinel

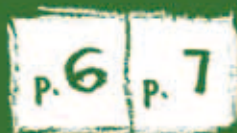
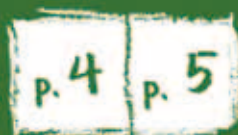
Supplément de HDS mag septembre-octobre 2015

www.hauts-de-seine.fr

SOMMAIRE



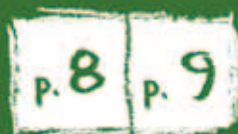
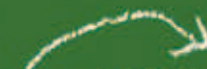
Construction
et entretien



ENC Hauts-de-Seine



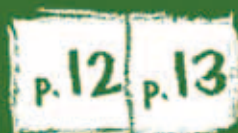
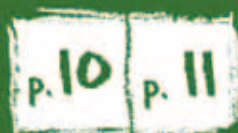
Restauration
scolaire



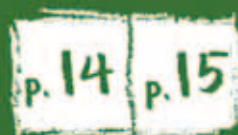
Médiation
éducative



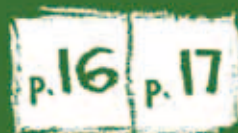
Handicap



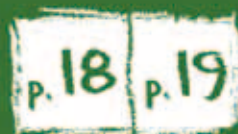
Les dispositifs
du département
au Collège



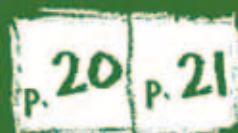
Actions
éducatives



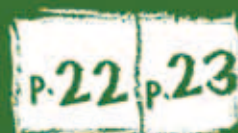
Actions
sportives



Actions
culturelles



Développement
durable



Pendant les
vacances



sur le web

DU SUR-MESURE PÉDAGOGIQUE



CG92/JEAN-LUC DOLMAIRE

Patrick Devedjian
Député et
président du conseil
départemental
des Hauts-de-Seine

S'il est une constante du Département des Hauts-de-Seine, c'est bien l'attention que nous avons toujours portée à la politique éducative. Au-delà de ses missions quotidiennes obligatoires - l'entretien, la rénovation des équipements, la restauration scolaire -, le conseil départemental va en effet bien plus loin en proposant de nombreuses actions éducatives. Il s'agit de créer les conditions de la réussite, mais aussi de garantir l'accès au sport, à la culture, pour tous les collégiens, et pas seulement pour ceux qui en ont les moyens ! Cet objectif rejoint d'ailleurs le principal fondement de notre action : la solidarité.

Ces actions, vous les connaissez : pour plus de clarté, nous les avons regroupées autour du vocable « ERMES » un appel à projet unique qui regroupe l'ensemble des demandes des collèges en matière éducative, sportive, culturelle ou de développement durable. Vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Vous le voyez, cette proximité que nous avons construite avec les collègues est forte. C'est même ce qui fait la légitimité, la valeur ajoutée de l'échelon départemental. C'est pour cela que je me suis battu, pour prouver que notre échelon départemental est bien le bon niveau de proximité, à taille humaine, et le plus adapté aux missions qui nous sont confiées. Surtout lorsqu'il s'agit d'éducation... ■

HDS plus est un supplément de HDS mag

HDS mag
2/16 boulevard Soufflot
92015 Nanterre cedex
Tél. : 01.41.37.11.60.
Fax : 01.41.37.11.65.

Courriel : HDSmag@cg92.fr

Directeur de la publication

Muriel Hoyaux

Rédacteur en chef

Rafaël Mathieu

Rédaction

Émilie Vast

Photo / Responsable

Jean-Philippe Ancel

Iconographes

Véronique Aufrand,
Stephanka Kissiova Toussaint

Conception graphique et mise en page

Studio Baylaucq
Courriel : studio@baylaucq.fr

Couverture

Pinel

Impression

Maurly 45330 Malesherbes

Distribution

Mediapost

Routage

Cifea DMK

DES COLLÈGES À VIVRE

Depuis les lois de décentralisation, le Département a la charge de la construction des collèges, de leur rénovation et de leur entretien, soit 98 établissements publics accueillant 54 000 élèves.

UN BUDGET CONSÉQUENT

Ainsi, en 2015, 70 millions d'euros sont consacrés à de vastes programmes de réhabilitation comme la reconstruction du collège Marcel-Pagnol à Rueil-Malmaison (livraison à la rentrée scolaire 2017), la rénovation et l'extension du collège La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray (livraison à la rentrée scolaire 2017), la restructuration complète du collège Paul-Éluard à Châtillon (livraison en plusieurs

étapes entre 2016 et 2017), celle partielle de l'ancien collège Saint-Éxupéry devenu Armande-Béjart à Meudon (livraison à la rentrée scolaire 2016).

Outre ces grands chantiers, sur ces 70 millions d'euros, plus de vingt millions sont dédiés aux travaux récurrents dans les établissements : entretien, fourniture de mobilier scolaire, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite...■



Les futurs gymnase et collège Marcel-Pagnol à Rueil et, au centre, le projet de gymnase des Closiaux pour le collège Maison-Blanche de Clamart.





98

le nombre
de collèges
publics gérés par
le conseil départemental

54 000

le nombre
de collégiens
qui étudient
dans ces établissements

70 M€

seront investis
en 2015 pour la construction,
la rénovation et l'entretien
des collèges



Les Contrats de Performance énergétique

Les quatre-vingt dix-huit collèges gérés par le Département représentent à eux seuls 63 % de la consommation énergétique du conseil départemental. Six d'entre eux - Édouard-Manet à Villeneuve-la-Garenne, André-Malraux à Asnières, Guy-Môquet à Gennevilliers, Jean-Jaurès à Levallois, Pierre-Brossolette à Châtenay-Malabry et Paul-Landowski à Boulogne - ont été choisis pour expérimenter ce que l'on appelle un contrat de performance énergétique (CPE). L'objectif est de réduire au minimum de 20 % la consommation de chaque établissement, de 33 % la consommation globale et de 45 % les émissions de gaz à effets de serre. Si le test est concluant, les CPE pourraient être généralisés et pas seulement aux établissements scolaires.

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

UN PROGRAMME NOVATEUR

Expérimenté à partir de 2007, déployé à partir de 2010, l'ENC Hauts-de-Seine (pour Environnement numérique des collèges) équipe aujourd'hui 93 établissements. Alors que son déploiement vient de s'achever, le programme est déjà le plus utilisé de France avec 150 000 utilisateurs potentiels (élèves, enseignants, parents, communauté éducative) et plus d'un million de connexions par mois.

UN « PACKAGE » COMPLET

L'ENC est un dispositif complet qui comprend, dans chaque établissement, une liaison par fibre, un ordinateur par salle de classe au minimum et cent vingt postes en moyenne, des tableaux interactifs, deux ou trois classes nomades (avec ordinateurs portables ou tablettes) et chariots multimédia (avec ordinateur, lecteur DVD, vidéoprojecteur et enceintes) et enfin le portail ENT

pour Environnement numérique de travail. Ce portail permet de gérer la vie scolaire (absences, notes, devoirs, emplois du temps...), de partager des ressources numériques, d'avoir des espaces de travail collaboratif, d'envoyer des messages...

En 2015, au total, près de 4 M€ d'investissement ont été consacrés à la fin du déploiement de l'ENC et 4,5 M€ serviront à l'exploitation et la maintenance. ■

Pour réduire la facture numérique

Le Département offre des ordinateurs recomposés avec logiciels, écran et clavier neufs à des élèves boursiers ou porteurs de handicap. Objectif : réduire la fracture numérique et permettre aux élèves de retrouver, à leur domicile, le même environnement informatique que dans leur collège. En deux ans, cinq cent trente ordinateurs ont ainsi été distribués. ■



93

collèges
ont rejoint
l'ENC
en cinq ans

150 000

c'est le nombre
d'utilisateurs potentiels :
parents, enfants, enseignants,
personnel administratif

1 000 000

de connexions
minimum sont
enregistrées chaque
mois sur le portail ENT

530

ordinateurs
recyclés ont déjà été offerts
par le Département à des
élèves boursiers ou handicapés



Les nouveautés 2015

Pour accompagner la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants, le conseil départemental mettra cette année à la disposition des établissements, en plus de la dotation ENC, cinq types de matériels spécifiques :

- 8 mallettes de baladodiffusion (avec chacune 35 baladeurs MP4 et un ordinateur) qui viendront s'ajouter aux 20 mallettes déjà distribuées dans les collèges
- 26 imprimantes 3D
- 32 vidéoprojecteurs interactifs
- 17 sacs à dos avec une borne wifi, 6 tablettes élèves et une tablette professeur, pour les cours d'EPS
- 20 flexcams (ou visualiseurs numériques)

Leur attribution se fera dans le cadre de l'appel à projets Ermes (lire page 14). ■

RESTAURATION SCOLAIRE

TRENTE MILLE REPAS PAR JOUR

Le Département a la responsabilité de la restauration des quatre-vingt-dix-huit collèges publics, soit près de trente mille repas par jour. Son objectif, ces dix dernières années, a été d'offrir une prestation homogène dans les cantines de tous les établissements.

LIAISON FROIDE

Concernant le mode de production tout d'abord, il est désormais le même partout. C'est ce que l'on appelle la « liaison froide ». Les repas sont produits dans des cuisines ou des unités centrales puis livrés aux cantines où ils n'ont plus qu'à être réchauffés. Ce système a été choisi car il offre un maximum de garantie et de

contrôle sur le plan de la sécurité alimentaire.

TARIF UNIQUE

Ont également été uniformisés les tarifs. Dans tous les collèges publics, le prix d'un repas est désormais de quatre euros. C'est le tarif « normal » avant l'aide à la demi-pension (voir encadré).

CONTRÔLE RÉGULIER

Enfin, dans chacune des cantines, le Département favorise l'utilisation de produits de qualité, de saison, biologiques, locaux... Les menus sont élaborés avec les établissements, les parents d'élèves et des diététiciens. Et pour veiller au respect des règles sanitaires et alimentaires, des contrôles sont régulièrement effectués. ■



L'aide à la demi-pension

Les familles qui connaissent des difficultés peuvent bénéficier de l'aide à la demi-pension du Département. Il faut pour cela que leur enfant soit scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat des Hauts-de-Seine. Environ 24 % des familles sont ainsi aidées. Le montant de la subvention est calculé à partir du quotient familial mensuel (QFM). Le prix du repas varie de 0,60 € à 4 €. ■



61%

des collégiens
du département
Hauts-de-Seine sont
demi-pensionnaires

29 800

repas sont servis
chaque jour dans les collèges
publics (hors collèges
desservis par un lycée)

4€

c'est le tarif
« normal » d'un repas
avant une éventuelle aide
à la demi-pension

24%

des familles
bénéficient de l'aide
départementale
à la demi-pension



**Un nouveau système
d'inscription**

Depuis l'an dernier, le Département expérimente un nouveau système d'inscription et de facturation dans 55 collèges. Via le site restauration-scolaire.hauts-de-seine.fr, les parents peuvent inscrire leur enfant, choisir les jours où il mange à la cantine, savoir s'ils peuvent bénéficier de l'aide à la demi-pension, choisir leur mode de paiement... La facture est désormais mensuelle et au consommé réel, si le collégien est absent et qu'il ne mange pas à la cantine, le repas n'est pas dû. ■

MÉDIATEURS ÉDUCATIFS

ACCOMPAGNER LES COLLÉGIENS

Le dispositif de la médiation éducative a été créé en 1996 dans les Hauts-de-Seine. C'est un des dispositifs imaginés par le conseil départemental et repris, depuis, au niveau national. Aujourd'hui, dans le département, 84 médiateurs sont affectés dans 68 collèges publics. Des établissements volontaires qui en ont fait la demande auprès du conseil départemental.

CINQ GRANDES MISSIONS

Les missions de ces professionnels de la relation sont centrées autour de cinq thématiques :

- veille et prévention
- gestion des conflits
- accompagnement et suivi des élèves
- concertation au sein de la communauté éducative avec les enseignants, avec l'équipe de vie scolaire et les équipes médico-sociales
- conduite de projet et animation d'atelier

SUIVI ET FORMATION

La formation des médiateurs est assurée par le conseil départemental qui leur propose deux sessions de formation de cinq jours par an. Chaque mois, les médiateurs éducatifs participent également à des groupes de suivi encadrés par un psychologue où ils échangent sur leur travail. ■



CD92/OLIVIER RAVOIRE

CD92/OLIVIER RAVOIRE

84

médiateurs
éducatifs
travaillent
dans les Hauts-de-Seine

68

collèges
publics ont décidé
de faire appel
à ce dispositif

5 ans

c'est le temps
que reste un médiateur
dans un établissement
avant de changer

UNE LOGIQUE D'INCLUSION

Chaque année, 400 collégiens sont scolarisés dans les 49 classes Ulis recensées dans le département.

Les élèves handicapés suivent partiellement ou totalement les cours et participent aux activités des autres classes. Pour que ces collégiens puissent travailler dans des conditions optimales, ils bénéficient, outre le regroupement dans une salle aménagée, d'un soutien particulier par un enseignant spécialisé et d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS). ■



CD92/OLIVIER RAVOIRE

Travaux d'accessibilité

Conformément à la loi, le Département met en accessibilité ses bâtiments scolaires pour les personnes handicapées. Au-delà des nouveaux collèges, systématiquement aux normes, des travaux structurants et des adaptations ponctuelles sont nécessaires dans les autres établissements comme l'installation d'ascenseurs, la réfection des blocs sanitaires... Ces travaux ne pouvant être effectués que durant les congés scolaires (principalement en juillet et août), l'ensemble des aménagements nécessaires a été programmé sur une durée de 9 ans (2016 – 2025). Un million d'euros y est consacré chaque année. ■



Priorité à l'intégration

Tous les dispositifs créés par le Département à destination des collégiens sont accessibles aux élèves handicapés, que ce soit les activités culturelles, les actions éducatives et même les activités sportives. ■

CD92/OLIVIER RAVOIRE

LES DISPOSITIFS DU DÉPARTEMENT AU COLLÈGE

98

COLLÈGES PUBLICS

Depuis les lois de décentralisation, le Département a en charge la construction des collèges, leur rénovation et leur entretien. Un budget de **70 millions d'€** en 2015.



MISSIONS

- veille et prévention
- gestion des conflits
- accompagnement et suivi des élèves

MÉDIATEURS ÉDUCATIFS

Le dispositif de la médiation éducative a été créé en 1996 dans les Hauts-de-Seine.

Aujourd'hui, dans le département, **14** médiateurs sont affectés dans **11** collèges publics volontaires.



LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE

Le Département consacre **5 millions d'€** en 2015 pour la lutte contre l'échec et le développement des pratiques éducatives des collégiens.

Tous les dispositifs (Siel, Premis...) sont regroupés dans un appel à projets unique baptisé **ERMES**.



LES TROPHÉES « SPORT »

Le conseil départemental a mis en place des trophées sportifs.

De la 6^e à la 4^e : à chaque niveau de classe correspond son trophée et ses épreuves.



CULTURE POUR TOUS

« Éteignez vos portables » est un dispositif qui offre aux collégiens la possibilité de fréquenter les lieux culturels du département. **7 000** collégiens ont bénéficié de ces parcours de sensibilisation artistique l'an dernier.





L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DES COLLÈGES

L'ENC Hauts-de-Seine est déployé dans les **93** établissements volontaires. Le programme est le plus utilisé de France avec **plus d'un million** de connexions par mois.



RESTAURATION

Le Département a la responsabilité des cantines des **98** collèges publics, soit près de **30 000** repas par jour.

COLLEGE



HANDICAP : PRIORITÉ À L'INTÉGRATION

600 collégiens sont scolarisés dans les **49** classes Ulis du département. Tous les dispositifs créés par le Département pour les collégiens sont accessibles aux élèves handicapés.

AIDE À LA DEMI-PENSION

Les familles qui connaissent des difficultés peuvent bénéficier de l'aide à la demi-pension du Département. Le prix du repas peut descendre jusqu'à **0,60 €**. Le tarif unique est de **4 €**.

VACAN'SPORTS HAUTS-DE-SEINE

Le Département offre à **tous les jeunes** des Hauts-de-Seine, âgés de **6 à 17 ans**, notamment ceux qui ne partent pas en vacances, la possibilité de pratiquer des activités sportives gratuites à chaque période de vacances scolaires.

PASS HAUTS-DE-SEINE

Le conseil départemental apporte une aide de **70 €** à chaque collégien pour financer son inscription à des activités extrascolaires sportives ou culturelles.



L'ABEILLE

Le magazine des collégiens du département est distribué gratuitement dans les collèges publics et privés des Hauts-de-Seine aux élèves de **6^e et 3^e**.

ACTIONS ÉDUCATIVES

LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE

Le Département, en partenariat avec l'Éducation nationale, va au-delà de ses compétences obligatoires pour la lutte contre l'échec scolaire et le développement des pratiques culturelles, éducatives et sportives des collégiens.

UN APPEL À PROJETS UNIQUE

Pour gagner en lisibilité, le Département a mis en place, depuis l'an dernier, un appel à projet unique appelé Ermes (Ensemble pour la réussite et la mobilisation des élèves dans leur scolarité). Il regroupe les demandes des collèges pour tous les dispositifs départementaux pour mieux appréhender les besoins de chaque établissement et apporter la réponse appropriée.

LES CLASSES CRÉATIVES

Ce dispositif consiste à réaliser une œuvre suivant un thème interdisciplinaire choisi dans les programmes scolaires. Le thème, choisi pour l'année 2015-2016 par le conseil départemental, est l'arbre sous toutes ses formes : arbre à poèmes, à cames, généalogique ou arbre tout simplement. Toutes les classes ayant participé bénéficieront d'une sortie.

LES PROJETS SIEL

Le Soutien aux Initiatives Éducatives Locales permet aux collèges de mener des projets en partenariat avec des acteurs extérieurs à l'établissement, grâce à une subvention de fonctionnement accordée par le Département. Ces projets peuvent être portés par des enseignants, des membres de l'équipe éducative ou médico-sociale du collège.

PREMIS

Le Plan pour la Réussite à l'École et une Meilleure Insertion Scolaire (Premis) s'appuie sur le principe du détour pédagogique et repose sur la complémentarité d'un atelier et d'un tutorat individuel. Il est destiné aux élèves de la 6^e à la 4^e en difficulté scolaire ou présentant un comportement inadapté (agitation, papillonnage, inhibition...). ■

36M€

sont destinés
en 2015 à financer
le fonctionnement des collèges

5M€

sont consacrés
aux
dispositifs éducatifs



CD92/WILLY LABRE



La nouveauté 2015

Le conseil départemental met en place pour la rentrée scolaire un nouveau dispositif de soutien aux forums des métiers organisés par les communes, qui s'inscrit dans l'appel à projet Ermes. La participation départementale prend la forme d'une subvention. Il existe dans les Hauts-de-Seine une trentaine de forums locaux accessibles aux collégiens ■

L'ÉDUCATION PAR LE SPORT

Le conseil départemental a mis en place des trophées sportifs qui fédèrent les collégiens autour d'un projet de classe et de valeurs éducatives comme le dépassement de soi, la stratégie ou bien l'entraide. De la 6^e à la 4^e : à chaque niveau de classe correspond son trophée et ses épreuves. Tous ces dispositifs sont accessibles aux collèges publics mais aussi privés sous contrat, aux classes Ulis et aux structures spécialisées des Hauts-de-Seine.

LE TROPHÉE FOOTBALL HAUTS-DE-SEINE

Il concerne les élèves des classes de 6^e, des Ulis et des structures spécialisées. Il se déroule au stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes. À gagner : un stage de football à Clairefontaine sur le terrain d'entraînement de l'équipe de France.

LE TROPHÉE RUGBY / FLAG RUGBY HAUTS-DE-SEINE

Il a pour objectif de promouvoir la pratique du rugby auprès des élèves des classes de 5^e, des Ulis et des structures spécialisées. Il se déroule au stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes. À la clé : un stage de rugby au centre d'entraînement du Racing 92, le club des Hauts-de-Seine, au Plessis-Robinson et assister à un match du Top 14.

LE TROPHÉE AVENTURE HAUTS-DE-SEINE

Il est ouvert aux élèves des classes de 4^e, aux Ulis et aux structures spécialisées. Placé sous le signe du sport nature, il a pour objectif de « développer le goût de l'effort et l'esprit d'équipe ». Il se déroule au Domaine départemental du Haras de Jardy et en forêt de Fausses-Reposes à Marnes-la-Coquette. Le classement final tient compte des performances sportives mais aussi du comportement de la classe.

AZIMUT HAUTS-DE-SEINE

L'objectif est de promouvoir la pratique de course d'orientation auprès des élèves de tous les niveaux de classe, des Ulis et des structures spécialisées. Il se déroule au Domaine départemental du Haras de Jardy et en forêt de Fausses-Reposes à Marnes-la-Coquette. ■





CD92/JOSE JUSTO

4

dispositifs
sportifs sont proposés
par le Département
aux collégiens

5 400

jeunes
participent
chaque année
à ces dispositifs

2 600

jeunes courent chaque
année pendant le cross UNSS
organisé avec l'aide
du Département

ACTIONS CULTURELLES

CULTURE POUR TOUS

Le Département a mis en place plusieurs dispositifs à destination des collégiens, valides et handicapés, des établissements publics et privés des Hauts-de-Seine.

ÉTEIGNEZ VOS PORTABLES

EVP, pour Éteignez vos portables ou Écouter, Voir, Pratiquer, est un dispositif d'éducation artistique et culturelle. Il offre aux collégiens la possibilité de fréquenter les lieux culturels du département, de bénéficier d'un parcours de sensibilisation de deux ou dix heures.

L'an dernier, sept mille collégiens issus de plus de quatre-vingts établissements ont suivi un parcours de sensibilisation ou de pratique artistique grâce à ce dispositif départemental.

CHŒUR DES COLLÈGES

Un projet choral commun est proposé sur l'année à l'ensemble des établissements scolaires du département, ponctué par des rencontres avec des artistes et se terminant par un concert.

COLLÈGE AU CINÉMA

Les enseignants mènent ensemble un travail de préparation de séances, afin que chaque élève acquière les bases d'une véritable culture cinématographique tout en découvrant les savoirs et les savoir-faire propres au cinéma. Puis, les élèves assistent aux projections, dans les salles de cinéma partenaires et sur le temps scolaire, à raison de trois films par an. ■



CD92/OLIVIER RAVOIRE

Pendant le festival Chorus

Parallèlement au Prix Chorus attribué par un jury professionnel, les collégiens élisent chaque année leur groupe « Coup de cœur ». Pour cela, cinq classes assistent à l'audition des groupes sélectionnés sur scène en avant-première du festival Chorus des Hauts-de-Seine. ■



CD92/OLIVIER RAVOIRE

7 000

collégiens
ont bénéficié d'un parcours de
sensibilisation artistique ou culturelle
l'an dernier grâce au dispositif EVP



CD92/OLIVIER RAVOIRE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

À travers plusieurs dispositifs, le conseil départemental a décidé de sensibiliser les collégiens sur différents sujets, notamment le développement durable.

LES ÉCO-COLLÈGES

En partenariat avec l'Éducation nationale, il s'agit à la fois d'optimiser la performance environnementale des collèves et de « *mettre en cohérence un enseignement, le comportement des utilisateurs, la qualité des équipements au service d'une éducation au développement durable* ».

Les projets concernent la solidarité, la santé, la gouvernance avec les éco-délégués, l'environnement

à travers l'eau et les énergies renouvelables, le tri des papiers, le recyclage sont présentés sous la forme d'une exposition, de la rédaction d'une charte, de la réalisation d'un jardin, de la mise en place d'une filière de tri des déchets...

LES TROPHÉES IDEES JUNIOR

Ils sont ouverts à tous les collèves publics ou privés sous contrat des Hauts-de-Seine.

Les projets menés dans le cadre scolaire ou périscolaire doivent intégrer au moins deux des trois piliers du développement durable : économique, social, environnemental. Le jury désigne chaque année au printemps deux lauréats. Le premier reçoit un prix de 3 000 € et le second, de 2 500 € qui permettront de financer une visite ou une manifestation en lien avec le développement durable ou d'aider à l'amélioration de leur réalisation. ■





Les forums Giga la Vie

Pour promouvoir la santé et la citoyenneté en direction des jeunes, l'Institut des Hauts-de-Seine, une association subventionnée par le Département, met en place des campagnes de prévention : les forums Giga la vie. Ils permettent chaque année à 30 000 collégiens et jeunes handicapés de bénéficier d'un suivi médical et d'entretiens privilégiés avec des professionnels de la santé ou des adultes issus d'associations spécialisées. Y sont également abordés de multiples sujets comme le sida, la sexualité, la nutrition, le tabac, l'alcool, les drogues, la prévention du suicide, la sécurité routière... ■

PENDANT LES VACANCES

VACAN'SPORTS HAUTS-DE-SEINE

Le Département offre à tous les jeunes des Hauts-de-Seine, âgés de 6 à 17 ans, notamment ceux qui ne partent pas en vacances, la possibilité de pratiquer des activités sportives gratuites à chaque période de vacances scolaires.

Les enfants, y compris les jeunes handicapés, peuvent découvrir des sports parfois totalement inconnus, d'autres qui leur paraissent inaccessibles (trapèze, BMX, capoeira...), sans oublier les « incontournables » (tennis, volley, foot, boxe...). Les activités sont encadrées par des éducateurs

sportifs diplômés d'État. En dehors des vacances d'été, l'accès se fait sur réservation, à l'usage exclusif des structures associatives et municipales. Il faut donc au préalable s'inscrire dans les structures jeunesse de sa commune (centres de loisirs, clubs de prévention...) ■

15M€

sont alloués
en 2015 par le conseil
départemental à la jeunesse
et aux sports

1,3M€

sont destinés
aux animations
telles que Vacan'Sports
Hauts-de-Seine

11

collèges
participent
au dispositif
École ouverte



L'ABELLE

Le magazine des collégiens du département est distribué gratuitement dans les collèges publics et privés des Hauts-de-Seine. Il s'adresse aux élèves de 6^e et de 5^e. En collaboration avec l'inspection académique, son contenu pédagogique est élaboré autour d'un dossier thématique à chaque numéro.

Sur www.hauts-de-seine.net, une version en ligne et une version audio MP3 sont disponibles. Une version en braille est également envoyée aux établissements du département qui accueillent des enfants malvoyants. ■

École ouverte

Le dispositif École ouverte mené par l'Éducation nationale consiste à ouvrir les collèges pendant les congés scolaires et ainsi proposer aux jeunes qui ne partent pas en vacances des activités culturelles et sportives ainsi que du soutien scolaire. La subvention départementale permet aux établissements participants de proposer davantage d'activités ou d'accueillir davantage de jeunes. ■



Pass

hauts-de-seine 2015

le passeport loisirs des collégiens

*Un porte-monnaie électronique de 70 euros
offert par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.*

